



## Préavis municipal N° 03/2023 sur les comptes 2022 de la commune de Ropraz

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Les comptes 2022 ont été révisés par la fiduciaire Fidurev SA de Assens. Il en ressort que le bilan et le compte de fonctionnement sont conformes à la loi et au règlement sur la comptabilité des Commune, datée du 14 décembre 1979 et la comptabilité est régulièrement tenue.

### Le compte de fonctionnement :

#### Résultat :

Le compte de fonctionnement se boucle avec un excédent de revenus de chf 290'000.00, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de chf 44'617.00. Ce résultat résulte de la dissolution des comptes relatifs au Fonds Libot qui est dorénavant clôt suite à la fermeture des classes de Ropraz.

Les revenus dans les comptes présentent un bonus de chf 334'617.00 par rapport au budget. Cet écart s'explique principalement par :

- Un excédent de revenus de ch 31'185.78 au chapitre 11 - Administration, notamment au compte 11.431.1 et 11.436
- Un excédent de revenus de chf 232'910.18 au chapitre 21 – Impôts
- Un excédent de revenus de chf 433'710.08 au chapitre 22 - Service financier dû à la dissolution des comptes liés au Fonds Libot qui ont été clôturés suite à la fermeture des classes, et par le jeu d'écriture de reprise de réserves consenties aux comptes 2021 et attribution aux réserves pour les rétrocessions à venir concernant les comptes 2022 mais versées en 2023.
- Un excédent de revenus de chf 39'820.34 au chapitre 32 – Forêts
- Un excédent de revenu de chf 11'758.35 au chapitre 351 – Salle communale, notamment au compte 351.427.2, ceci dû au fait que le prix des locations est dorénavant comptabilisé au prix brut et les abaissements ou gratuités consenties par la municipalité sont comptabilisées sous forme de dons au compte 11.365.
- Un excédent de revenus de chf 9'463.45 au chapitre 352 – Abattoir, notamment au compte 352.4351, dû au fait qu'il y a eu lieu de procéder à un ajustement de la facturation au locataire portant de 2018 à 2022.
- Un excédent de revenus de chf 6'635.00 au chapitre 44 – Parcs, promenades, cimetière, notamment au compte 44.431 dû au remboursement d'une assurance suite à un sinistre.
- Un excédent de revenus de chf 19'556.15 au compte 51.452 dû au retour sur les comptes 2021.
- Un excédent de revenus de chf 12'771.00 au chapitre 61 Corps de police par le jeu d'écriture de reprise de réserves consenties aux comptes 2021 et attribution aux réserves pour les rétrocessions à venir concernant les comptes 2022 mais versées en 2023.

- Un excédent de revenus de chf 154'759.00 au chapitre 72 Prévoyance sociale cantonale par le jeu d'écriture de reprise de réserves consenties aux comptes 2021 et attribution aux réserves pour les rétrocessions à venir concernant les comptes 2022 mais versées en 2023.

Les charges présentent un excédent de chf 629'162.11 par rapport au budget.

Des renseignements sur les comptes se trouvent directement reliés à la formule des comptes remise en annexe.

#### Attributions aux fonds de réserves :

Les attributions aux fonds de réserves se montent cette année à :

- chf 8'503.94 - poste 45.381 – Déchetterie, au poste du bilan 92805 fonds déchetterie,

#### Transitoires :

Après une simulation effectuée, il a été décidé de créer des transitoires sur la péréquation, la participation à la cohésion sociale (PCS) et la réforme policière afin d'éviter des grosses fluctuations dans les comptes à réception des décomptes finaux adressés par le canton. Les calculs des acomptes 2022 de la péréquation, de la PCS et de la réforme policière étant basés sur la perception des impôts 2020, le canton adapte les répartitions en fonction du rendement des impôts 2022, raison pour laquelle l'adaptation peut être plus ou moins importante. En prévision de cette adaptation, la municipalité a décidé de créer une avance :

- chf 94'419.00 au compte 9139.1 – Avance sur péréquation, PCS et réforme policière, la commune devrait recevoir un retour.

#### Prélèvements aux fonds de réserves :

- chf 100'000.00 – poste 21.480 - Impôts – au compte 92829 du bilan, ceci afin d'être en concordance avec le décompte remis par ACI (Administration Cantonale des Impôts) lors du bouclage.
- chf 18'699.19 – poste 81.480 – Service des eaux – au compte 92803 du bilan, afin d'équilibrer le chapitre avant le pré-amortissement décidé sur les travaux du chantier «Les Granges-Clos Burnat ».
- chf 13'092.75 – poste 46.481 – STEP – au compte 92801 au bilan, afin d'équilibrer le chapitre.

#### Amortissement du patrimoine administratif :

Les amortissements obligatoires se montent à chf 150'905.30, alors que chf 152'217.00 étaient prévus au budget. La différence s'explique par :

- l'amortissement de la finalisation de la ZA Ussières qui était porté au budget à hauteur de chf 5'025.00 et qui s'élève à chf 5'471.20,
- l'amortissement de la réfection de la route de la Chapelle qui était porté au budget à hauteur de chf 5'500.00 et qui s'élève à chf 4'123.80,

- l'amortissement de la télémaintenance réseau d'eau qui avait été porté au budget à hauteur de chf 5'400.00 et qui s'élève à chf 5'018.30.

Détail des amortissements :

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>		<u>Solde</u>	<u>Bilan</u>
350	Collège	chf 8'572.00	Remplac. chaufferie		
351	Salle communale	chf 4'385.00	Remplac. chaufferie	chf 12'957.00	91439
351	Salle communale	chf 41'200.00	Réfection	chf 0.00	91435
352	Abattoir	chf 7'900.00	Mise en conformité	chf 0.00	91438
43	Routes	chf 10'600.00	(Rte Vers-chez-les-Rod)	chf 84'044.05	91413
43	Routes	chf 5'471.20	Final. ZA Ussières	chf 91'880.00	91418
43	Routes	chf 4'123.80	Réfect, rte de la Chapelle	chf 43'756.00	91419
46	STEP	chf 2'430.00	(Raccordement En Pacoton)	chf 0.00	91414
46	STEP	chf 8'415.00	(Racc. à Vucherens)	chf 105'377.10	91416
46	STEP	chf 6'465.00	Rempl. Conduites Les Planches-Ussières		
81	Eau	chf 3'050.00	Rempl. Conduites Les Planches-Ussières	chf 250'494.65	91417
81	Eau	chf 1'920.00	(Eau En Pacoton)	chf 34'528.40	91444
81	Eau	chf 9'500.00	(Raccordement Goille)	chf 34'667.00	91442
81	Eau	chf 8'000.00	(Réservoirs)	chf 0.00	91441
81	Eau	chf 10'100.00	(Cond. Ussières)	chf 55'946.05	91443
81	Eau	chf 8'755.00	Captage Censaire	chf 140'759.65	91446
81	Eau	chf 5'018.30	Télémaintenance rés. Eau	chf 59'300.00	91449
85	VDSL	chf 5'000.00	Instal. Fibre optique	chf 5'000.00	91448

Amortissements du patrimoine financier :

Les amortissements du patrimoine financier (code par nature 330), se montent à chf 30'814.93. Le plan comptable est ainsi fait qu'il cumule sous cette même rubrique les véritables amortissements du patrimoine financier (postes 9.123.x au bilan) et les défalcatons (pertes sur débiteurs).

Dans le cadre de l'exercice 2022, le montant ci-dessus représente des pertes ou escomptes sur débiteurs de chf 11'912.48 au chapitre 21 – Impôts, chf 402.45 au chapitre 22 – Service financier et chf 18'500.00 ont servi à amortir l'achat de la Colonie au compte 9123.3.

Amortissements supplémentaires :

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>		<u>Solde</u>	<u>Bilan</u>
350	Collège	chf 128'100.00	Remplac. chaufferie		
351	Grande salle	chf 63'666.55	Remplac. chaufferie	chf 12'957.00	91439
81	Eau	chf 266'897.69	Pré-amortissement Chantier Les Granges- Clos Burnat	chf 228'308.76	91419.100
85	Distrib. Son et image	chf 4'851.80	VDSL	chf 5'000.00	91448

Les investissements :

En 2022, les opérations relatives aux investissements se rapportent aux chapitres suivants, pour un total de chf 592'895.10 :

<u>Chapitre</u>	<u>Montant</u>	<u>Bilan</u>	
42 – Service de l'urbanisme	chf 21'976.60	91490	Révision PGA
43 – Routes	chf 1'879.15	91418	Finalisation infrastructures ZA Ussières
43 – Routes	chf 65'969.95	91419.101	Réfection rte de Bourg-Dessous
45 – Déchetterie	chf 35'311.40	91411.1	Benne autocompactante déchetterie
81 – Service des eaux	chf 453'537.20	91419.100	Cdt EU – EC Granges-Clos Burnat
81 – Service des eaux	chf 14'220.80	91449	Télémaintenance réseau d'eau

Les recettes d'investissements se montent, quant à elles à :

43 – Routes	chf 3'656.40		
43 – Routes	chf 22'364.00	91419.101	Réfection route de Bourg-Dessous
43 – Routes	chf 34'334.00	91419	Réfection route de la Chapelle
81 – Service des eaux	chf 18'815.25	91419.100	Chantier Les Granges-Clos Burnat

Le Bilan :

L'analyse de la structure du Bilan permet notamment de contrôler 2 points importants :

- 1.- s'assurer que la couverture financière des fonds de réserves est suffisante,
- 2.- que le niveau des emprunts à moyen et long terme ne soit pas supérieur au montant total des investissements du patrimoine administratif.

Actif disponible et fonds de réserve :

L'examen du bilan de la comptabilité de la commune au 31 décembre 2022 permet de faire ressortir les éléments suivants :

Actif disponible (total des postes 910 à 913, sauf 9123.x)	chf 2'786'060.85
./ Engagements (total des postes 920, 921, 923 et 925)	chf 114'481.92
Disponible	<u>chf 2'671'578.93</u>
Au passif du bilan, le total des fonds de réserves est de	<u>chf 902'062.47</u>

Le taux de couverture financière des fonds de réserves est bon, puisque se situant à 296.16 %. L'excédent financier en valeur absolue est de chf 1'769'516.46.

Utilisation des emprunts :

Immobilisation (patrimoines administratif et financier (9123 + 914 + 915)	chf 2'318'680.81
Total des emprunts (9221 9222)	<u>chf 3'259'575.00</u>
L'excédent des immobilisations est de	chf -940'894.19
	=====

La structure du bilan est parfaite, les éléments comptables sont bien représentatifs des éléments financiers.

Enfin, on constate que l'endettement total par habitant passe de chf 475.99 pour 534 habitants en 2021 à chf 1'005.08 pour 529 habitants en 2022.

En conséquence, et au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

**Le Conseil général de Ropraz,**

- vu le préavis municipal n° 03/2023 du 03.05.2023,
- entendu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,


**DECIDE**

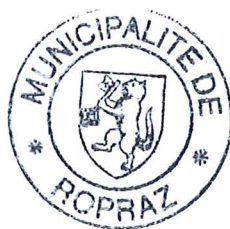
- d'accepter le présent préavis sur les comptes 2022 de la commune, présentant un excédent de revenus de chf 290'000.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 03.05.2023.

**Au nom de la Municipalité**

Le Syndic

  
Daniel Henry



La Secrétaire

  
Martine Godat





Conseil Général de Ropraz  
P a. Gabriel Liechti  
Rte d'Ussières 6  
1088 Ropraz  
Tél. 079 398 03 62

Ropraz, le 12 juin 2023

## EXTRAIT

du Procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 juin 2023

Présidence : M. Gabriel LIECHTI

- Vu le préavis municipal n° 03/2023 concernant les comptes 2022 de la commune de Ropraz,
- Oui le rapport de la commission de gestion du 5 juin 2023,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

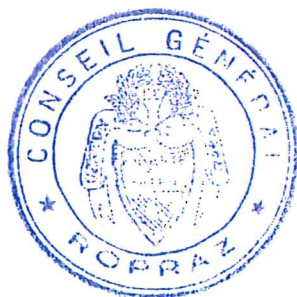
### Le Conseil Général de Ropraz décide

D'accepter le préavis municipal n°03/2023 concernant les comptes 2022 de la commune de Ropraz, tel que présenté,

À l'unanimité

Le Président :

Gabriel LIECHTI



Le Secrétaire :

Julien LEYVRAZ

